

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 19 octobre 2016

# Les premières communes de France labellisées Station Pêche

Vendredi 14 octobre 2016, lors de son Congrès national à Savines-le-Lac, la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige a présenté le nouveau label **Station Pêche**, fruit de son partenariat avec la Fédération Nationale de la Pêche en France, afin de développer le tourisme pêche. Des diplômes ont ainsi été remis aux premières Stations Pêche en présence des présidents des deux Fédérations : M. Claude ROUSTAN et M. Daniel ACKER. En tout, 5 communes Stations Vertes ayant répondu aux critères du référentiel se sont vues remettre ce nouveau label : Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire).



### Remise des diplômes aux premières Stations Pêche

(de gauche à droite) : Yves-Henri MARCELLIN, président de l'Association locale "La Gaulle de Savines"  
Jean-Pierre SONVICO, Président de la Fédération pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique de Côte-d'Or

Victor BERENGUEL, maire de Savines-le-Lac  
Michel POILLOT, maire de Vandenesse-en-Auxois  
Nicole BOUVIER, secrétaire du Conseil d'Administration de la FDP Eure-et-Loir

Jean-Michel PELLETIER, adjoint au maire de Brou  
Vincent GARNIER, responsable développement de la Fédération départementale de la Pêche de la Loire  
Christelle LATTI, adjointe au maire de Villerest  
Claude ROUSTAN, président de la Fédération Nationale pour la Pêche en France

Farida AYADENE, Maire Adjointe de Villerest  
Daniel ACKER, président de la Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige  
Brigitte NIQUETTE, adjointe au maire de Jugon-les-Lacs  
Maurice LEBRANCHU, Vice-Président de La Fédération Nationale de la Pêche en France et Président de la Commission de développement du Loisir Pêche  
Bernard FANTI, président de la Fédération de la Pêche des Hautes-Alpes

## Station Pêche : le développement du partenariat entre les deux Fédérations



Depuis 2014, la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la protection des milieux aquatiques et la Fédération Française des Stations Vertes de Vacances et des Villages de Neige ont conclu un partenariat. Celui-ci s'inscrit dans les préconisations du Schéma National de Développement du Loisir Pêche se rapportant plus particulièrement à une offre en adéquation avec les attentes des publics pêcheurs et non-pêcheurs, et au tourisme pêche.

Les deux structures se sont engagées à mettre en relation leurs entités locales dans le but de renforcer et d'améliorer le développement de la pêche, ainsi que de valoriser et de contribuer à la protection des milieux aquatiques partout où cela est possible. La création du référentiel Station Pêche entre naturellement dans le cadre du développement de ce partenariat.



### Les 10 engagements Station Pêche

1. Proposer des espaces agréés dans un cadre paysager agréable
2. Proposer un service de conseil et d'information touristique, engagé dans une démarche de qualité
3. Proposer un hébergement diversifié et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique)
4. Disposer de commerces et services adaptés aux demandes des touristes et visiteurs
5. Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
6. Avoir un programme d'animations et de festivités
7. Proposer une offre à destination des familles
8. Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
9. Etre engagé dans la démarche « Ecotourisme Station Verte »
10. Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche

### L'idée de cette appellation ?

Promouvoir auprès des pêcheurs les communes petites ou moyennes, déjà qualifiées Stations Vertes, qui intègrent la pêche dans leur offre touristique. « Ce référentiel est important dans le cadre du développement du tourisme pêche sur le territoire. Nos 1,5 million de pêcheurs n'hésitent pas à se déplacer pour pratiquer leur loisir. Nul doute que les Stations Pêche tireront leur épingle du jeu en présentant une offre conforme à leurs attentes », souligne Maurice LEBRANCHU, vice-président responsable du développement du loisir Pêche à la Fédération Nationale de la Pêche en France.

### Comment devenir Station Pêche ?

Un Comité de suivi mixte paritaire a travaillé à l'élaboration d'un référentiel dédié permettant de concrétiser ce repositionnement sur la pêche de loisir. Etre Station Verte est un préalable à l'acquisition de ce positionnement de Station Pêche. Les destinations concernées doivent respecter, outre les éléments fondamentaux de la charte Station Verte, des conditions précises pour être des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir. L'obtention du label "Station Pêche" nécessite de répondre à une charte qualité qui s'articule autour de 10 engagements (encadré ci-contre) avec un total de 30 critères, dont 25 obligatoires et 5 complémentaires.

### Les 5 premières communes labellisées Stations Pêche

Parmi les 484 communes labellisées Stations Vertes, une sélection a été faite par le Comité Mixte afin de déterminer celles qui étaient déjà les plus engagées dans le développement du tourisme pêche pour répondre aux différents critères du référentiel Station Pêche. Ainsi, en juin dernier, 5 communes ont été choisies pour présenter leur candidature en vue d'une remise du label lors du Congrès National de la Fédération des Stations Vertes : Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire). Les communes candidates ont ainsi déterminé un binôme composé d'un élu de la commune et d'un représentant de l'association de pêche du territoire pour répondre à l'ensemble des exigences du référentiel, avant l'échéance du Congrès. Début septembre, le Comité de suivi s'est réuni pour analyser les candidatures et le travail effectué et a décidé la validation et l'acceptation de tous les dossiers. Une présentation des communes candidates et une remise des premiers diplômes Station Pêche, a donc eu lieu vendredi dernier, lors de la présentation du label à l'ensemble des congressistes. Une belle récompense pour l'investissement et le travail remarquable engagés par ces communes. Le potentiel du tourisme pêche comme vecteur de développement des territoires a déjà suscité un grand intérêt de la part des communes labellisées Stations Vertes ayant assistées au Congrès. Nul doute que le label Station Pêche a de beaux jours devant lui.



## Le tourisme et les pêcheurs

Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir, acteurs du monde rural, participent chaque année au développement touristique, à l'animation et à l'entretien des territoires ruraux. Près de 100 000 personnes sont sensibilisées aux milieux aquatiques par an. De l'ordre de 1 100 km de rives sont réhabilitées annuellement par les fédérations départementales et leurs associations locales. La FNPf subventionne plus de 4 millions d'euros d'actions en faveur des milieux, de l'animation et du développement de la pratique. Ceci en particulier par l'incitation à la création de parcours de pêche labellisés, l'instauration d'un réseau de structures d'animations et de sensibilisation à la pêche et au développement durable, et par la mise en application d'une charte de qualification « Hébergement Pêche ».

## Le tourisme pêche, un véritable atout économique !

Selon l'étude sur le poids économique de la pêche<sup>1</sup>:

- **39% des pratiquants partent en séjour pêche en France sur 21,3 jours en moyenne par an**
- **40% des pêcheurs pratiquent davantage leur loisir pendant leurs vacances que lors du reste de l'année**
- **30% de ceux ayant pêché lors de leurs vacances ont dépensé plus que lors de leur pratique habituelle.**
- **Les dépenses catalytiques, autrement dit les dépenses d'hébergement, de transport et de restauration, liées aux séjours de pêche sont considérables : 110 millions d'euros selon l'étude sur le poids économique de la pêche de loisir.**

<sup>1</sup> Etude commandée par la FNPf au cabinet indépendant BIPE. Les résultats ont été publiés en 2012.

## La pêche, un critère historique de la Charte des Stations Vertes

La promotion de la pratique de la pêche est présente dans la charte Station Verte depuis la création de la fédération en 1964. C'est un loisir qui s'inscrit tout à fait dans l'esprit des vacances à la nature tel que le conçoit le label Station Verte depuis plus de 50 ans. Ce critère historique y figure toujours en bonne place, voir l'engagement 5.5 de la charte : « disposer d'une organisation chargée de promouvoir la pratique de la pêche, en œuvrant pour la protection, la connaissance et la mise en valeur du milieu aquatique ».

## Contacts Presse

### Fédération Française des Stations Vertes et des Villages de Neige

**Philippe BERNEZ**

Directeur

[direction@stationverte.com](mailto:direction@stationverte.com)

☎ 06 80 30 50 65

**Lucie VIRELY**

Chargée de communication

[communication@stationverte.com](mailto:communication@stationverte.com)

☎ 06 47 93 53 75

### Fédération Nationale de la Pêche en France

**Julie MIQUEL**

Attachée de presse

[j.miquel@federationpeche.fr](mailto:j.miquel@federationpeche.fr)

☎ 01 48 24 84 75 / 06 79 88 55 12

Pour plus de renseignements sur la Pêche en France en eau douce [www.federationpeche.fr](http://www.federationpeche.fr)

Pour plus de renseignements sur les Stations Vertes

[www.stationverte.com](http://www.stationverte.com)